



HONORAIRES T.T.C.

en vigueur au 1er avril 2018

Estimation à la charge du VENDEUR

80 € T.T.C.*

(*ce montant sera remboursé en cas de vente réalisée par nos soins)

VENTE

Valeur du bien	Montant
Prix de vente < à 100 000 €	Forfait : 6 000 €
de 101 000 € à 200 000 €	taux : 5,00 %
de 201 000 € à 300 000 €	taux : 4,50 %
de 301 000 € à 700 000 €	taux : 3,50 %
Prix de vente > à 701 000 €	taux : 2,50 %

Honoraires T.T.C. à la charge de l'ACQUEREUR (sauf convention contraire)

Taux de T.V.A. 20% - Rabais par rapport au barème toléré seulement dans le cadre de l'arrêté du 10/01/2017 note DGCCRF. Si délégation de mandat, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat.

LOCATION

	Montant
Visites / constitution dossier	
*zone très tendue	7 € /m ² S.H.
* zone tendue	
* zone non tendue	
Etat des lieux	3 € /m ² S.H.

S.H. : Surface Habitable

La part des honoraires à la charge du LOCATAIRE est d'au maximum 50%, conformément au décret n° 2014-890 paru le 1er août 2014.

07 70 24 58 64

agence@rive-droiteimmobilier.fr

www.rive-droiteimmobilier.fr